



Dégât des eaux et indemnités

Par kyrie53500

Bonjour,

Il y a maintenant 3 ans, j'ai eu un dégât des eaux, pour lequel j'ai touché une indemnité basée sur des devis d'artisans, dont l'un envoyé par l'expert.

J'ai fait un chèque d'acompte de 30 pour cent des travaux, qui n'a jamais été encaissé il y a plus de 2 ans et demi, qui est plutôt injoignable, et qui ne prend pas contact avec moi.

Entre temps, j'ai fait faire d'autres travaux chez moi, et j'ai trouvé une entreprise bien moins chère, plus locale, et dont le travail est irréprochable.

Mes questions sont les suivantes :

- suis je juridiquement engagé auprès de l'entreprise de l'assurance du fait de mon chèque non encaissé d'il y a 2 ans et demi ?
- Puis je passer par la seconde entreprise ?

Vous remerciant par avance de votre réponse